

MOT DE M^{ME} GUYLAINE BACHAND, COMMISSAIRE
LE 14 DÉCEMBRE 2017

Si mon collègue monsieur Matte peut parler du serment de discrétion avec autant de conviction, c'est que sa longue carrière dans les forces policières lui a démontré, à maintes reprises, l'importance de cet engagement et les effets qu'un manquement à ce serment pouvait avoir.

De mon côté – ce n'est un secret pour personne – c'est le lien de longue date que j'entretiens avec le milieu journalistique et mon expérience professionnelle en droit des médias qui m'ont valu d'être nommée commissaire. C'est ce qui m'a permis de mesurer les risques que représentaient pour la confidentialité des sources journalistiques certaines actions menées par les organisations policières en contexte d'enquête.

Bien que nous ayons toujours pris soin, mes collègues et moi, de ne pas nous ériger en défenseurs de nos appartenances premières, avouons-le, nous formions, à première vue, un trio improbable.

Et pourtant.

Nous étions résolus à faire preuve d'objectivité et je crois sincèrement que nous sommes parvenus à démêler le fil des événements qui ont été portés à notre attention et surtout, d'en mesurer les conséquences notamment pour les journalistes.

Je suis personnellement convaincue que les moyens proposés, s'ils sont mis en place, permettront aux médias de mieux jouer leur rôle en toute liberté.

La liberté de presse n'est pas un concept désincarné.

Elle s'enracine notamment dans la volonté de tous d'être mieux informés.

Il y a un monde entre un policier qui brise son serment de discrétion en révélant à un journaliste des détails d'une enquête et le citoyen qui transmet au journaliste de l'information d'intérêt public.

Nous souhaitons que les mesures que nous suggérons puissent nourrir la confiance du public qui souhaite dénoncer certaines situations aux médias.

Les Patrick Lagacé, Vincent Larouche, Denis Lessard, André Cédilot, Daniel Renaud, Pierre-Jean Séguin, Éric Thibault, Marie-Maude Denis, Isabelle Richer, Alain Gravel, Monic Néron, Audrey Gagnon, Nicolas Saillant et tous les autres journalistes pourront ainsi continuer de faire leur travail comme il se doit.

Parce que, comme y a fait allusion mon collègue monsieur le juge Chamberland, les journalistes – tout comme les policiers et les élus – ont un travail fondamental à accomplir.

Comme toujours, la solution véritable se trouve dans l'équilibre des choses.

Nous espérons mes collègues et moi que les recommandations avancées aujourd'hui, combinées à d'autres mesures déjà en place, sauront contribuer à cet équilibre.

Guyline Bachand
Commissaire